

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 octobre 1997 de M. Roman Juon, intitulée: «Plus d'engagements d'apprentis à la Ville de Genève».

TEXTE DE LA QUESTION

Au mois de juin de cette année, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le rapport de la commission des finances sur l'engagement plus important d'apprentis dans l'administration municipale. Il me semble que cela n'a pas eu beaucoup d'effet positif.

L'apprentissage – cela n'échappe à personne – est un des moyens importants d'aider nos jeunes à apprendre un métier. Il permet aussi à beaucoup d'entre eux de trouver un équilibre psychologique dans une période parfois difficile. Le lieu d'apprentissage est aussi souvent un encadrement empreint de convivialité qui prolonge leur famille. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal avait à l'unanimité donné son aval à la motion sur l'apprentissage.

J'aimerais connaître quels sont les moyens incitatifs que le Conseil administratif pense adopter pour convaincre les divers services de l'administration d'engager encore plus d'apprentis.

Est-ce qu'il est possible d'organiser des rocares de formation entre divers services?

Merci d'établir la liste des apprentis engagés ces dernières années.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif informe le Conseil municipal qu'il a été répondu à cet objet par le biais de la réponse à la motion M-382, intitulée «Développer la politique en matière d'apprentissage et de lutte contre le chômage», et du rapport 2006 sur les apprenti-e-s, communiqué au Conseil municipal le 25 septembre 2006.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.